

Ces choses dites nous arrivons au jugement proprement dit :

1° On ne peut refuser aux ouvriers chrétiens le droit de constituer des syndicats à eux, distincts des syndicats patronaux, sans toutefois leur être opposés. C'est qu'il ne s'agit pas d'une œuvre de lutte, mais de paix.

2° Ces syndicats distincts ne sont pas incompatibles à la paix sociale, puisqu'ils repudient la lutte des classes et le collectivisme sous toutes ses formes, et que, de l'autre, ils admettent la forme de contrats collectifs pour établir des rapports pacifiques entre le capital et le travail.

3° Il est injuste de dire que les syndicats chrétiens en question aient un esprit marxiste et tendent au socialisme d'État.

4° Les syndicats chrétiens concernés ont sans doute commis des erreurs de tactique, et certains de leurs membres ont employé des expressions qui ne sont pas du tout conformes à la doctrine catholique.

5° C'est pourquoi il faut instruire de plus en plus les dirigeants du syndicalisme et leur donner une éducation syndicale plus efficace, en utilisant ces moyens qu'ils possèdent déjà : secrétariats, semaines syndicales, cercles d'études, réunions de propagandistes, semaines d'œuvres spirituelles. Il suggère à cette fin encore que dans les patronages et les diverses œuvres d'éducation on donne un enseignement social. On verra à ce que les dirigeants aient aussi une connaissance pratique suffisante des questions techniques, professionnelles et économiques.

6° Les cartels entre diverses sortes de syndicats est licite s'il est temporaire, sur une cause juste et sur certains cas particuliers.

7° La Sacrée Congrégation voit avec faveur la constitution de syndicats vraiment catholiques ; elle félicite les Patrons d'avoir fondé une association, mais leur reproche de l'avoir fait neutre. Elle met ici une nouvelle distinction entre une société de catholiques et une société catholique.

8° Elle verrait avec plaisir l'établissement d'une Commission permanente mixte, fait des vœux pour que deviennent plus nombreux les prêtres - qui s'occupent de l'apostolat du tra-

vail, et incite les patrons et les ouvriers catholiques à se rapprocher, à s'élever à des considérations supérieures, leur signalant les progrès du socialisme et du communisme.

Voilà le résumé du document important que nous voulions signaler aux lecteurs de l'Apôtre.

Cette charte du syndicalisme chrétien est appelée à faire beaucoup de bien en mettant plus d'unité dans les opinions des gens bien disposés, car c'est sur eux qu'il faut compter pour le maintien de la paix sociale.

Thomas POULIN.

Petit Louis

— Pardon, Monsieur, est-ce que Mme de Chanteaux veut bien avoir la bonté de me recevoir ?

La personne qui se présentait avec tant de politesse était une femme pauvrement vêtue et toute cassée, mais certainement plus par les privations et les peines que par l'âge.

Le maître d'hôtel qui lui avait ouvert la porte, après avoir dévisagé un moment la visiteuse comme s'il cherchait à la reconnaître, déclara d'un ton hautain :

— Madame n'a pas le temps de vous voir. Du reste, qu'avez-vous à lui dire ? Je ferai la commission.

La femme, très gênée, hésita à répondre, puis balbutia :

— C'est au sujet de petit Louis.

Le maître d'hôtel prit un air important.

— Votre fils ?... Vous venez demander si l'on est satisfait de lui ? Eh bien, c'est à moi que vous devez vous adresser, et je ne vous cache pas que je suis très mécontent de votre petit Louis. C'est un paresseux et un surnois.

La femme leva les bras d'indignation.

— Oh ! mon petit Louis un surnois ? Vous vous trompez, Monsieur, mon enfant a toujours été la franchise même.

Le maître d'hôtel ricana :

— Il joue peut-être la comédie devant sa mère, et elle s'y laisse prendre comme une innocente. Mais moi, on ne me roule pas.. Du reste, je vous le répète, c'est aussi un paresseux, et j'ai le regret de vous prévenir que j'ai l'intention de dire à Madame que, s'il ne s'amende pas, je ne pourrai pas le garder.

La malheureuse mère poussa un véritable cri de stupeur, puis dit en sanglotant :

— Vous voulez mettre mon fils à la porte, le jeter sur le pavé ? Mon Dieu ! qu'allons-nous